

-----  
*Arrondissement de Montpellier*



7, Place Louis Aragon

34110 MIREVAL

**Compte-rendu de la séance du  
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020**

CR 20/004

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, le Conseil Municipal a décidé de se réunir au Centre Culturel Léo Malet afin de se conformer aux articles 9 et 10 de l'Ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020. Ainsi la tenue de la séance au Centre Culturel Léo Malet permet le respect des conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires pour accueillir les membres du Conseil Municipal et permettre à du public en fixant le nombre maximum à 100 de pouvoir y assister.

Présents (21) : DURAND Christophe – DESCOUX Richard – ASSELIN Nathalie – DALBIN Jacques – BOURELLY Céline – DEMOLLIERE - Jean-Pierre – SAINT-ELLIER Catherine – ESCUDIER Christiane — PERPINA Dominique – GUY Gilles – RAMBEAU Sandra – GOIAME-BROOKS Christelle – HERMET Rodolphe – GRANIER Dominique – PALHIES Sylvain – DAURES Damien – AMIARD Manuela – ROUJAS Georges – ASSENCIO Martine – ANDRE Robert – RIBO COIMBRA ANTUNES Marie-Françoise.

Absents (2) : EBEL Marie-Chantal procuration à DALBIN Jacques – FOULQUIER Jean-François procuration à ANDRE Robert.

◆

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

Gilles GUY a été nommé secrétaire.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion du 24 juin 2020.

Le compte rendu de la réunion a été lu et adopté (18 voix pour et 5 abstentions)

Décision de M. le Maire article L 2122.22 du C.G.C.T. :

- 2020/003 : Modification de la régie générale

## Délibérations

### **9) Désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants pour les élections Sénatoriales du 27 septembre 2020**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la parution du décret n°2020-742 du 17 juin 2020, de l'arrêté du Préfet n°2020-I-794 et de la circulaire n° INTA2015957J du 30 juin 2020 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux pour les départements concernés.

Il indique que les élections Sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2020, et qu'il appartient au Conseil Municipal de procéder à la désignation des 7 délégués du Conseil Municipal et des 4 délégués suppléants.

Il donne lecture des modalités de déclaration de candidature pour les communes de 1000 habitants et plus et demande au Conseil Municipal de préciser les listes de candidats aux fonctions de délégués et suppléants et rappelle que désormais celle-ci doit être alternativement composée d'un candidat de chaque sexe en application de l'article L 289 modifié par la loi du 2 août 2013.

Il donne également lecture des précisions relatives à la constitution du bureau électoral ainsi celles du déroulement du vote.

Les opérations électorales sont retranscrites sur le Procès-Verbal dédié.

Les Conseillers Municipaux sont appelés à élire les 7 délégués et les 4 délégués suppléants.

Les délégués et les suppléants sont élus sans débat au scrutin secret par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel.

Deux listes se sont déclarées et sont composées des candidats suivants :

#### Liste Mireval Terre d'Avenir :

- 1 – Christophe DURAND
- 2 – Céline BOURELLY
- 3 – Gilles GUY
- 4 – Manuela AMIARD
- 5 – Rodolphe HERMET
- 6 – Sandra RAMBEAU
- 7 – Jean-Pierre DEMOLLIERE
- 8 – Nathalie ASSELIN
- 9 – Damien DAURES
- 10 – Catherine SAINT-ELLIER
- 11 – Dominique GRANIER

#### Liste Unir Mireval :

- 1 – Robert ANDRE
- 2 – Marie-Françoise RIBO COIMBRA ANTUNES
- 3 – Georges ROUJAS
- 4 – Martine ASSENCIO
- 5 – Jean-François FOULQUIER

Les résultats à l'issue du vote sont les suivants :

- o Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- o Nombre de votants..... 23
- o Nombre de suffrages déclarés nuls..... 0
- o Nombre de suffrages exprimés..... 23
- o Voix pour la Liste Mireval Terre d'Avenir ..... 18
- o Voix pour la liste Unir Mireval ..... 5

Sont élus :

Délégués titulaires :

- Christophe DURAND
- Céline BOURELLY
- Gilles GUY
- Manuela AMIARD
- Rodolphe HERMET
- Sandra RAMBEAU
- Robert ANDRE

Délégués suppléants :

- Jean-Pierre DEMOLLIERE
- Nathalie ASSELIN
- Damien DAURES
- Marie-Françoise RIBO COIMBRA ANTUNES

## **2) Budget Annexe SEJM - compte de gestion 2019**

Le compte de gestion du budget 2019 du SEJM rédigé par le Trésorier Principal de Frontignan est conforme au Compte Administratif du SEJM pour le même exercice.

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement sont identiques à celles du compte administratif. Il en est de même pour les résultats de clôture.

Le conseil Municipal devra délibérer sur le compte de gestion du Trésorier Principal de Frontignan.

**Le Conseil Municipal vote : 18 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS**

**=> Délibération adoptée**

## **3) Budget principal - compte de gestion 2019**

Le compte de gestion du budget 2019 de la Commune rédigé par le Trésorier Principal de Frontignan est conforme au Compte Administratif de la Commune pour le même exercice.

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement et d'investissement sont identiques à celles du compte administratif. Il en est de même pour les résultats de clôture.

Le conseil Municipal devra délibérer sur le compte de gestion du Trésorier Principal de Frontignan.

**Le Conseil Municipal vote : 18 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS**

**=> Délibération adoptée**

## **4) Budget Annexe SEJM – compte administratif 2019**

Monsieur le Maire présente le détail du Compte Administratif du Budget du SEJM.  
Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice	657 784,44 €	682 887,58 €
Report		53 579,47 €
<b>TOTAUX</b>	<b>657 784,44 €</b>	<b>736 467,05 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>78 682,61 €</b>

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour :

- Prendre acte du Compte Administratif.
- Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Le Conseil Municipal vote : 17 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS**

**=> Délibération adoptée**

### **5) Budget principal – compte administratif 2019**

Monsieur le Maire présente le détail du Compte Administratif du Budget du SEJM.

Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés 2018		627 123,54 €		145 014,88 €		772 138,42 €
Opérations de l'exercice 2019	3 427 269,45 €	3 328 448,44 €	668 971,37 €	431 957,53 €	4 096 240,82€	3 760 405,97€
<b>TOTAUX 2019</b>	<b>3 427 269,45 €</b>	<b>3 955 571,98 €</b>	<b>668 971,37 €</b>	<b>576 972,41 €</b>	<b>4 096 240,82€</b>	<b>4 532 544,39 €</b>
<b>Résultat de clôture 2019</b>		<b>528 302,53 €</b>	<b>-91 998,96 €</b>			<b>436 303,57 €</b>
Restes à réaliser 2019			184 359,22 €		184 359,22 €	
<b>Totaux cumulés 2019</b>	<b>3 427 269,45 €</b>	<b>3 955 571,98 €</b>	<b>853 330,59 €</b>	<b>576 972,41 €</b>	<b>4 280 600,04 €</b>	<b>4 532 544,39 €</b>
<b>Résultats définitifs 2019</b>		<b>528 302,53 €</b>	<b>-276 358,18 €</b>			<b>251 944,35 €</b>

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour :

- Prendre acte du Compte Administratif.
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- 

**Le Conseil Municipal vote : 17 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS**

**=> Délibération adoptée**

#### **6) Subventions aux associations**

a) Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les subventions sont attribuées, tous les ans, aux diverses associations et groupements. Il demande, afin de permettre la bonne marche de ces associations, de prévoir au B.P. 2020 de la commune, en dépenses de la section de fonctionnement au 6574, les subventions ci-après.

Il précise que ces subventions sont attribuées sur la base de projets annuels prévus par les associations ou des contrats d'objectifs. Le mandatement s'effectuera en fonction de la réalisation des dits projets :

Associations	Montant alloué
FNACA ANTENNE MIREVAL	300,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1000,00 €
ANCIENS COMBATTANTS - CTAM	300,00 €
ARTS ET COULEURS	200,00 €
CLUB CANIN	450,00 €
COMITE DES FETES	5 000,00 €
GOUTTE D'O	700,00 €
LAS FLAMENCAS	850,00 €
LES BAMBINS DE LA GARDIOLE	59 000,00 €
KUNG FU	1 000,00 €
MAISON POUR TOUS	3 500,00 €
MANICERAM	300,00 €
MATERN'AILES	1 000,00 €
MIREVAL SPORT BOULES	1 200,00 €
MUSCATIERE PETANQUE	1 500,00 €
OCCE	1 000,00 €
RAC	2 100,00 €
TENNIS CLUB	4 000,00 €
SOUS - TOTAL	81 400,00 €

**Le Conseil Municipal vote POUR à l'Unanimité**

b) Certains conseillers municipaux sont membres de bureaux d'associations mirevalaises éligibles aux subventions communales. Il est proposé de délibérer séparément pour les associations suivantes pour que les conseillers municipaux intéressés ne puissent pas prendre part au vote.

#### **Subvention à l'Association Sportive Mirevalaise**

Monsieur Sylvain PALHIES, membre du bureau de l'Association Sportive Mirevalaise, sort de la salle et ne participe pas au vote de la subvention de cette association.

Il est proposé d'attribuer une subvention municipale de 7000,00 €.

Monsieur le Maire précise que ces subventions sont attribuées sur la base de projets annuels prévus par les associations ou des contrats d'objectifs. Le mandatement s'effectuera en fonction de la réalisation des dits projets.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour attribuer à l'Association Sportive Mirevalaise, une subvention communale d'un montant de 7000,00 € au titre de l'année 2020, dire que la dépense correspondante est inscrite au budget communal, autoriser en conséquence M. le Maire à signer le mandat correspondant.

#### **Le Conseil Municipal vote POUR à l'Unanimité**

#### **Subvention à l'Association Club Léo Lagrange**

Madame Christiane ESCUDIER, membre du bureau de l'Association Club Léo Lagrange, sort de la salle et ne participe pas au vote de la subvention de cette association.

Il est proposé d'attribuer une subvention municipale de 2 200,00 €.

Monsieur le Maire précise que ces subventions sont attribuées sur la base de projets annuels prévus par les associations ou des contrats d'objectifs. Le mandatement s'effectuera en fonction de la réalisation des dits projets.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour attribuer à l'Association Club Léo Lagrange, une subvention communale d'un montant de 2 200,00 € au titre de l'année 2020, dire que la dépense correspondante est inscrite au budget communal, autoriser en conséquence M. le Maire à signer le mandat correspondant.

#### **Le Conseil Municipal vote POUR à l'Unanimité**

#### **Subvention à l'Association Mireval Gardiole Athlétisme**

Monsieur Richard DESCOUX, membre du bureau de l'Association Mireval Gardiole Athlétisme, sort de la salle et ne participe pas au vote de la subvention de cette association.

Il est proposé d'attribuer une subvention municipale de 3 000,00 €.

Monsieur le Maire précise que ces subventions sont attribuées sur la base de projets annuels prévus par les associations ou des contrats d'objectifs. Le mandatement s'effectuera en fonction de la réalisation des dits projets.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour attribuer à l'Association Mireval Gardiole Athlétisme, une subvention communale d'un montant de 3 000,00 € au titre de l'année 2020, dire que la dépense correspondante est inscrite au budget communal, autoriser en conséquence M. le Maire à signer le mandat correspondant.

#### **Le Conseil Municipal vote POUR à l'Unanimité**

#### **Subvention au Syndicat de Chasse**

Monsieur Robert ANDRE, membre du bureau du Syndicat de Chasse, sort de la salle et ne participe pas au vote de la subvention de cette association.

Il est proposé d'attribuer une subvention municipale de 1 300,00 €.

Monsieur le Maire précise que ces subventions sont attribuées sur la base de projets annuels prévus par les associations ou des contrats d'objectifs. Le mandatement s'effectuera en fonction de la réalisation des dits projets.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour attribuer au Syndicat de Chasse, une subvention communale d'un montant de 1 300,00 € au titre de l'année 2020, dire que la dépense correspondante est inscrite au budget communal, autoriser en conséquence M. le Maire à signer le mandat correspondant.

**Le Conseil Municipal vote : 18 VOIX POUR et 4 VOIX CONTRE**

**=> Délibération adoptée**

### **Subvention à l'association des Humoristes**

Monsieur Georges ROUJAS, membre du bureau de l'Association des Humoristes, sort de la salle et ne participe pas au vote de la subvention de cette association.

Il est proposé d'attribuer une subvention municipale de 1 500,00 €.

Monsieur le Maire précise que ces subventions sont attribuées sur la base de projets annuels prévus par les associations ou des contrats d'objectifs. Le mandatement s'effectuera en fonction de la réalisation des dits projets.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour attribuer à l'Association des Humoristes, une subvention communale d'un montant de 1 500,00 € au titre de l'année 2020, dire que la dépense correspondante est inscrite au budget communal, autoriser en conséquence M. le Maire à signer le mandat correspondant.

**Le Conseil Municipal vote POUR à l'Unanimité**

### **7) Budget principal : Budget Primitif 2020**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-3 et suivants et L.2312-1 et suivants,

- Vu la Loi de finances pour 2020,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour voter le budget primitif de l'exercice 2020 par chapitre arrêté comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b><u>DEPENSES</u></b>		<b><u>RECETTES</u></b>	
<b><u>Opérations réelles</u></b>	<b><u>Opérations d'ordre</u></b>	<b><u>Opérations réelles</u></b>	<b><u>Opérations d'ordre</u></b>
<b>3 664 302,53 €</b>	/	<b>3 136 000,00 €</b>	<b><u>Résultat reporté</u></b> <b>528 302,53 €</b>
<b>BUDGET TOTAL : 3 664 302,53 €</b>		<b>BUDGET TOTAL : 3 664 302,53 €</b>	

INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
<u>Opérations réelles</u>		<u>Opérations d'ordre</u>	<u>Opérations réelles</u>	<u>Opérations d'ordre</u>
Prévisions 2020	RAR 2019	91 998,96 €	704 898,03 €	/
428 539,85 €	184 359,22 €			
BUDGET TOTAL : 704 898,03 €			BUDGET TOTAL : 704 898,03 €	

**Le Conseil Municipal vote : 18 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS**

**=> Délibération adoptée**

### **8) Budget annexe SEJM : Budget Primitif 2020**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-3 et suivants et L.2312-1 et suivants,

- Vu la Loi de finances pour 2020,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour voter le budget primitif de l'exercice 2020 par chapitre pour le Budget du Service Enfance Jeunesse Mirevalais arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	RECETTES	
<u>Opérations réelles</u>	<u>Opérations réelles</u>	<u>Opérations d'ordre</u>
744 811,61 €	666 129,00 €	<u>Résultat reporté</u> 78 682,61 €
BUDGET TOTAL : 744 811,61 €	BUDGET TOTAL : 744 811,61 €	

**Le Conseil Municipal vote : 18 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS**

**=> Délibération adoptée**

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **9) Avenant au Règlement Intérieur : communication des groupes politiques**

##### Annexe 1 : Expression des groupes Politiques

Dans chaque publication d'informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des groupes politiques présents au conseil municipal, et à défaut de groupes politiques, aux listes présentes lors de l'élection générale du conseil municipal.

Afin de respecter les règles générales de proportionnalité, il sera demandé à chaque groupe de fournir à l'administration municipale, une tribune d'expression libre ne pouvant dépasser 500 caractères par membre du groupe.

Le Maire étant responsable de la publication communale, il sera à même de refuser la publication de textes contenant des propos injurieux ou diffamatoires, et d'une façon générale, contraires à la loi.

Cette demande sera adressée à chaque groupe, quelques semaines avant la diffusion du magazine municipal « LE MIREVALAIS » avec une date limite de réception ; le même texte sera publié sur le site Internet de la ville.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour approuver cet avenant au règlement intérieur et ainsi mettre en annexe ce complément concernant l'expression des groupes politiques.

**Le Conseil Municipal vote : 18 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS**

**=> Délibération adoptée**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20 heures 45.

Le Secrétaire de séance,

Gilles GUY



Le Maire,

Christophe BURAND

